



Compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2019

Etaient absents: François WATIER (procuration), Bernard KLEIN, Stephan SCHMITT (procuration), Eric WEIBEL, Alain SCHOTT (procuration).

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2019 a été approuvé à l'unanimité.

I - Révision du règlement du cimetière

Madame Magali THOMAS MOUKERT, en charge du suivi du dossier "cimetière", informe les conseillers que le règlement du cimetière n'est pas conforme à la législation en cours :

- a- Nécessité de créer un espace dédié aux sépultures en terrain commun
- b- L'emplacement de chaque concession est fixé par le maire, et vus les places encore disponibles dans notre cimetière communal, les personnes ayant droit à une tombe sont limitées :
 - aux personnes décédées sur le territoire quel que soit leur domicile
 - les personnes domiciliées dans la commune
 - les personnes extérieures ayant une sépulture familiale
 - les français établis hors de France qui sont inscrits sur notre liste électorale

Quant aux cases du columbarium, il n'y a aucune restriction pour le moment.

- c- Il est également rappelé que toute intervention sur une sépulture doit faire l'objet d'une demande auprès de la mairie et ne peut se faire que sur autorisation donnée par le maire. Les formulaires de demande sont disponibles en mairie ou sur notre site Internet : www.gougenheim.fr

II- Renouvellement de la convention de participation en santé complémentaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion à la convention de participation mutualisée pour une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour les risques :

- SANTE couvrant les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité ; -

et accorde une participation financière aux agents communaux en activité pour le risque santé, à hauteur de 30 € par agent

III- Vote du compte administratif et compte de gestion 2018

Le compte administratif (dressé par la Commune) et le compte de gestion 2018 (dressé par le Trésorier) ont été approuvés et arrêtés comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	346 529,29	528 729,69	+ 182 190,40
Investissement	210 716,72	244 278,64	+ 33 561,92

Soit un excédent global de clôture de 215 752,32 euros

Le résultat global sera affecté comme suit :

- .la somme de **33 561,92 €** au compte 001, excédent de la section d'investissement reporté
- .la somme de **182 190,40 €** au compte 002, excédent de la section de fonctionnement reporté.

IV- Travaux de rénovation de la cage d'escalier du bâtiment communal situé 5, rue de l'Eglise

A l'unanimité, les Conseillers valident ces travaux selon les devis :

- 1- de la société Charpente J2 de Truchtersheim pour la réalisation du bardage bois, pour un montant de 4 185,90 € HT soit 4 604,48 € TTC
- 2- de la société J Wagner de Dingsheim pour la mise en place de film opaque sur les vitres, pour un montant de 460,- € HT soit 552,- € TTC

Divers

- différentes propositions d'éclairage de l'abri de bus ont été soumises aux conseillers. Une étude complémentaire sera faite pour le prochain conseil municipal.
- Monsieur Frédéric SCHOENHENTZ a fait le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

Prochaine séance :

Vendredi 5 avril 2019 à 20h30

Le maire: Frédéric SCHOENHENTZ

Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS Avis AVIS

**Le dossier papier PLUi est à la disposition du public en
mairie pour consultation.**

**Le dossier est également consultable sur notre site
Internet www.gougenheim.fr**



Les inscriptions sur la liste électorale sont possibles jusqu'au 31 mars 2019



L'arrêté préfectoral du 20 février 2019 autorise le **tir de nuit** du sanglier jusqu'au 31 octobre 2019 inclus afin de réduire la population et les dégâts causés dans les cultures agricoles et les prés.